

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 13 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents: Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Claude BRUCKERT, Monique DINET, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE membres titulaires et Chantal MENIGOT et Bernard CERF, membres suppléants.

Étaient excusés: Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, Fatima KHELIFI à Robert NATALE, Marie-Lise LHOMET à Josette BESSE, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Pierre OSER à André HELLE, Cédric PERRIN à Christine DEL PIE, Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 6 avril	Le 6 avril	En exercice	41
		Présents	30
		Votants	38

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Claude SCHWANDER est désigné.

## 2017-03-15 Pôle touristique de Brebotte-ex Café du canal-Création d'un budget annexe et assujettissement à la TVA

Rapporteur: Christian RAYOT

Dans le cadre du développement de sa stratégie touristique pour le Sud Territoire, la communauté de communes souhaite renforcer le tourisme rural.

Un des projets phare défini comme stratégique dans le schéma de développement touristique est la création d'un pôle touristique à Brebotte sur le site du Café du Canal.

Le 3 novembre 2016, le Conseil Communautaire a validé le programme de réalisation d'un pôle touristique Rural au Café du Canal de Brebotte.

ID: 090-249000241-20170413-2017\_03\_15A-BF

Dans ce cadre, la CCST élabore aujourd'hui un protocole préalable fixant les termes et conditions d'un bail commercial avec la SARL « La bicyclette Verte » qui sera amenée à exploiter le site. Ce protocole définira les modalités de réalisation et projet et d'un bail commercial qui sera signé par la suite entre la CCST et la SARL « La bicyclette Verte » au terme des travaux de réalisation.

Comme nous vous l'avons déjà détaillé plusieurs fois en Conseil Communautaire, le projet s'appuie sur d'importants travaux dont la démolition du bâti actuel et la construction d'un bâtiment dénommé « pôle Touristique Rural de Brebotte » (anciennement café du Canal) afin que le preneur du bail, puisse ensuite y développer ses activités pôle touristique, restaurant hébergement et de gîte d'accueil pour cyclotouristes dans le cadre de ce bail commercial.

Les travaux sous maîtrise d'ouvrage de la CCST concernent :

- La démolition du bâtiment actuel
- La construction de gîte touristique et la réalisation des voiries et des réseaux nécessaires à son exploitation.

Au vu du projet et des activités qui y seront développées, en raison de l'assujettissement de ces activités à la TVA, les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable demandent la constitution d'un budget annexe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à 37 voix pour et 1 contre des membres présents décide :

- De créer un budget annexe au budget communautaire nommé « Pôle touristique Rural » à partir du 14 avril 2017,
- De préciser que ce budget annexe suivra la nomenclature M14,
- De solliciter l'habilitation pour l'assujettissement à la TVA pour ce budget annexe auprès des services Fiscaux,
- D'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

Le Président,